

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 novembre 2018 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 9) » :

1. Ordonnance ORD2718-063 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2718-064 permettant la vente d'articles, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
3. Ordonnance ORD2718-065 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

B – Ordonnance relative aux zones de débarcadères :

Ordonnance ORD2718-066 établissant une zone débarcadère de 15 minutes face au bâtiment situé au 5115, rue De Contrecoeur de 7 h à 9 h 30 ainsi que de 15 h à 18 h, garderie seulement, sur une longueur d'environ 42 mètres pour environ 7 espaces de stationnement (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 (4)).

C – Ordonnance relative aux stationnements interdits :

Ordonnance ORD2718-067 modifiant les heures de stationnement interdit sur les deux côtés de la rue Ontario Est, côté nord, de 7 h à 8 h lundi et jeudi et côté sud de 7 h 30 à 8 h 30 lundi et jeudi (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE NOVEMBRE 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Dina Tocheva